

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 AVRIL 2021**

**DELIBERATION N°2021.00118**

**CLUB DES ENTREPRISES DE L'ONDAINE (CLEO) - SUBVENTION 2021**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 64

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOQCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Guy FRANCON,  
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 16 avril 2021**

**VIA DOTELEC - iXBus**

00 026-0462-24420770-20210405-02021001180

DATE DE STAMPAGE : 16 avril 2021

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Rémy GUYOT,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND, M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 AVRIL 2021**

### **CLUB DES ENTREPRISES DE L'ONDAINE (CLEO) - SUBVENTION 2021**

Saint-Etienne Métropole exerce pleinement sa compétence de développement économique et travaille à améliorer l'environnement global des entreprises et à solutionner leurs besoins. Aussi, la Métropole a mis en place une animation territoriale de proximité. Dans le cadre de cette animation, les associations d'entreprises sont des acteurs économiques avec lesquels notre collectivité compte entretenir un partenariat renforcé.

Créé en 1992, CLEO compte 100 adhérents et représente près de 1 500 emplois. Le club est constitué d'une animatrice et d'un Conseil d'Administration composé de 14 membres.

Le Club a pour mission d'accompagner les entreprises de son territoire en créant un véritable réseau mais aussi en apportant un soutien constant et des solutions adaptées aux besoins de ses adhérents tout en les fidélisant.

Le partenariat entre CLEO et Saint-Etienne Métropole vise à la mise en place d'actions de sensibilisation, de promotion ou encore de services nouveaux en direction des entreprises adhérentes à CLEO.

CLEO contribuera plus particulièrement aux actions et aux démarches qui portent sur les thématiques suivantes :

- **Territoire d'Industrie Loire Sud** : participer à la dynamique globale de la démarche partenariale et territoriale, et dans ce cadre, déployer des actions collectives plus particulièrement dans le domaine des ressources humaines, et participer à l'enrichissement de la toile industrielle.
- **L'emploi** : dans l'objectif de permettre notamment aux populations les plus précaires d'intégrer un parcours d'insertion professionnelle, identifier des entreprises adhérentes dans le cadre d'actions spécifiques notamment le salon Talents et Métiers organisé dans le cadre de la démarche Stratégie Territoriale Emploi Formation (STEF) ou encore le dispositif Mise en Relation, l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur ou du programme « PActe avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises » (PAQTE), transmettre dans le réseau des offres d'emploi identifiées, faciliter l'emploi des jeunes à travers la valorisation du dispositif 100 chances/100 emplois et aussi au travers de la convention de partenariat avec la Mission Locale, favoriser le lien écoles / entreprises, mettre en place des actions autour de la mobilité des salariés et promouvoir des démarches de GPEC auprès des adhérents du club.
- **Le développement durable/rôle sociétale de l'entreprise** : sensibiliser les adhérents grâce à des ateliers et diffuser des informations des partenaires tels que les énergies renouvelables, la mobilité, et l'environnement et sensibiliser, plus particulièrement, aux économies d'énergies pour permettre aux entreprises de s'engager dans le plan climat en effectuant la promotion de l'offre de services d'Alec42 sur des thèmes.

- **Le design** : sensibiliser les entreprises adhérentes à l'intérêt d'une approche design, moteur d'innovation.
- **Offre d'accueil des entreprises** : identifier des locaux / des fonciers privés vacants et communiquer auprès des adhérents sur la possibilité d'être accompagné par Saint-Etienne Métropole.
- **Le déploiement des actions concourant au développement d'action de L'Economie, Sociale et Solidaire (ESS)** : valoriser le mécénat de compétences (Probono) auprès des adhérents ainsi que de l'action ESSPRESSO - action regroupant des acheteurs (entreprises classiques et collectivités) et des fournisseurs (de l'ESS).
- **La participation à l'attractivité du territoire** : promouvoir le territoire dans le cadre de salons professionnels.

Au-delà de ces démarches précises, CLEO relaiera les informations et les actions portées par Saint-Etienne Métropole de manière générale (ESS, Attractivité du Territoire, commande publique, French Tech, etc.).

En complément de ce programme d'actions, CLEO poursuivra son action d'association d'entreprises en direction de ses adhérents en organisant des rencontres Inter-Adhérents, des visites d'entreprises, des conférences et des ateliers thématiques ainsi que des formations.

Ces actions concourent également à la rencontre inter-entreprises et à la meilleure connaissance du tissu économique local et des savoir-faire qui le compose. Afin de démultiplier cet objectif, CLEO cherchera autant que c'est possible à s'associer aux autres clubs du territoire pour maximiser la connaissance inter-entreprises.

Tenant compte du contexte économique, financier et budgétaire des collectivités territoriales et considérant le programme d'actions 2021 de CLEO, Saint-Etienne Métropole propose une intervention financière à hauteur de 23 600 € en faveur de l'association CLEO.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise le versement d'une subvention à CLEO d'un montant global de 23 600 € pour l'année 2021,**
- **approuve le projet de convention correspondante à intervenir pour l'année 2021,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisantes de ces affaires,**
- **la dépense induite par cette convention sera imputée au compte SERV65748 destination SUECO du budget de fonctionnement de l'exercice 2021.**

**Ce dossier a été adopté à la majorité avec 1 voix contre comme suit :**

**Voix pour :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE), M. Cyrille BONNEFOY (pouvoir à M. Christophe FAVERJON), M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET (pouvoir à M. Guy FRANCON), M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET (pouvoir à M. Martial FAUCHET), M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

**Voix contre :**

M. Gérard TARDY

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**